



SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an 2022, le 19 décembre à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 53

Excusés : 7

Membres votants : 53

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2023 suivant et détailler dans une note annexée au présent document :

1. Les actions engagées

- Maintenir le niveau technique et financier des interventions du SDE au niveau des communes
- Poursuivre le travail engagé en matière de transfert de la compétence Eclairage Public
- Continuer l'accompagnement des communes au niveau des travaux de chaufferies et les conseiller au niveau des travaux en économie d'énergie.

2. Les actions nouvelles

- Accompagnement des communes dans le cadre du groupement d'achat d'énergie
- Accompagnement des communes en matière de maîtrise des énergies sur des opérations groupées d'entretien et d'exploitation inhérent à leur chauffage (économies d'énergie)
- Programmation des schémas Directeurs d'Eclairage Public
- Fin des travaux « Dégâts Neige » en matière d'Electrification Rurale

Au niveau financier, les dépenses principales porteraient sur :

▪ TRAVAUX ER	17 000 000 €
▪ ECLAIRAGE PUBLIC	8 300 000 €
Maintenance, travaux, Aides financières	
▪ Aides Economies Energie	600 000€

Les principaux financements en 2023 seraient :

▪ TCCFE	7 900 000 €
▪ CAS FACE	6 500 000 €
▪ REDEVANCES	2 000 000 €
▪ TVA et FCTVA	4 040 335 €
▪ PARTICIPATIONS COMMUNES	12 023 868 €

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires 2023.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le

20 DEC. 2022

RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

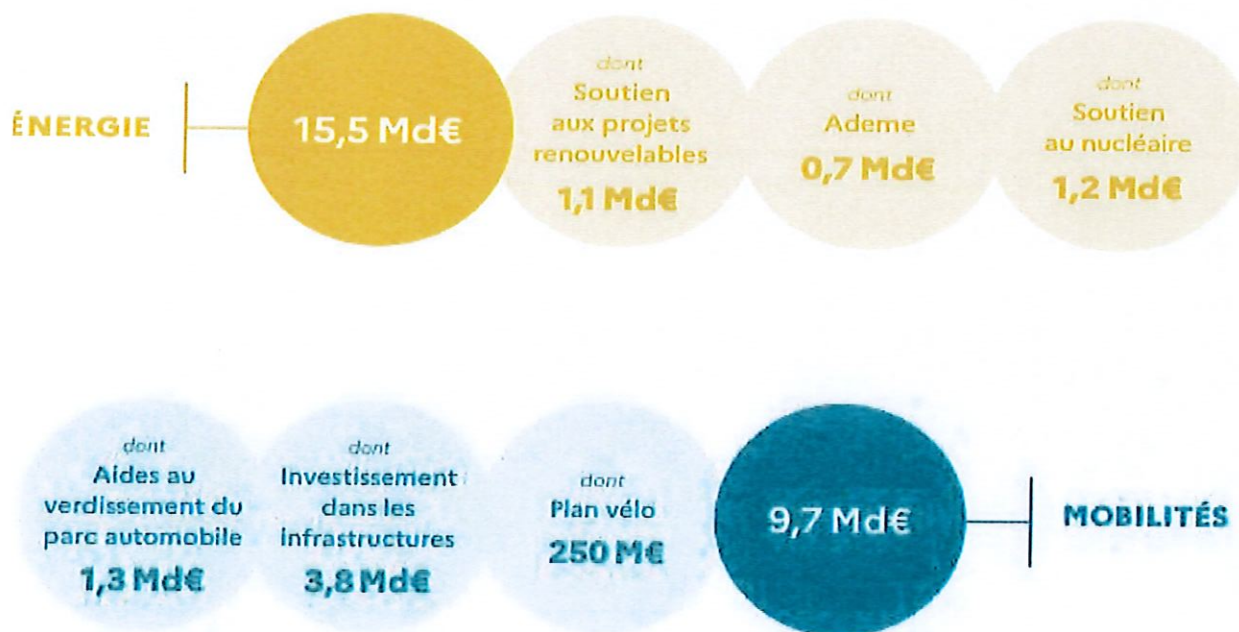
CONTEXTE NATIONAL

L'ÉNERGIE DANS LA LOI DE FINANCES 2023

LE FONDS VERT

1,5 milliard d'euros pour accélérer la transition écologique dans les territoires La création d'un fonds dédié dès le projet de loi de finances pour 2023, à hauteur de 1,5 Md€ en 2023, constitue une première en matière de financement de la transition écologique dans les territoires. En effet, les collectivités territoriales disposeront d'un outil adapté pour soutenir leurs projets en faveur de la transition écologique. Pour démarrer, le fonds comporte trois grands axes d'actions :

- la performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public, etc. ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer ;
- l'amélioration du cadre de vie, pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage...) et en matière foncière (renouvellement des friches, restructuration des locaux d'activité), pour accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) afin d'améliorer la qualité de l'air. Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150M€. Son originalité résidera également dans ses modalités de fonctionnement : déconcentré, il s'adaptera aux besoins de chaque territoire dans une logique de souplesse et de fongibilité.





Une énergie moins carbonée

Soutien aux énergies renouvelables : Le Gouvernement continuera de soutenir massivement les énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le président de la République le 10 février 2022. Ainsi, en 2023, **25M€ supplémentaires** seront consacrées à la réalisation des études sur l'implantation de parcs éoliens en mer (68M€ au total). En parallèle, les mesures du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, discuté au Parlement dans les prochaines semaines, permettront de raccourcir les délais de mise en œuvre des projets de production d'énergie renouvelable. Ainsi, à fin 2023, la puissance totale accordée au réseau devrait être de 22GW pour l'éolien terrestre, 18,7 GW pour le photovoltaïque et 1,5 GW pour l'éolien en mer (3 parcs). Dans le même temps, et pour la première fois, le soutien public aux énergies renouvelables en métropole représentera une contribution positive au budget de l'État. Ces restitutions à l'État sont liées à la forte hausse des prix de l'énergie, qui permet aux producteurs d'énergie renouvelable d'être rémunérés au-delà du prix garanti par l'État. C'est le résultat du soutien massif apporté par l'État sur les dernières décennies (de l'ordre de 40 Md€ entre 2000 et 2020) aux énergies renouvelables.

Le fonds chaleur : Géré par l'Ademe, participe depuis 2009 au développement de la production de chaleur et de froid renouvelables en mobilisant des sources renouvelables locales. Ce fonds permet à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles : il s'agit d'un outil essentiel pour augmenter la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique et réduire la facture énergétique et les émissions de CO₂ ; **520 M€ C'est le montant du fonds chaleur en 2023.**

Des mobilités plus vertes

Verdissement du parc automobile : Le bonus écologique et la prime à la conversion sont des aides à l'acquisition de véhicules plus performants d'un point de vue environnemental. Le bonus écologique connaît désormais une forte dynamique : 200 000 bonus ont été attribués entre janvier et août 2022, contre 156 000 sur la même période en 2021. La prime à la conversion a été renforcée pour les véhicules utilitaires légers électriques. En 2023, ces deux dispositifs sont prolongés et complétés par un nouveau dispositif de leasing qui sera lancé pour permettre aux ménages aux revenus modestes d'acquérir et louer un véhicule électrique dans des conditions abordables. L'appel à projets en faveur de l'électrification des poids lourds sera prolongé. L'État continue d'investir dans le déploiement des bornes de recharge électrique, notamment par le biais d'un appel à projets piloté par l'Ademe (300M€) qui soutient le déploiement de stations de recharge haute puissance. Au 1er septembre 2022, 69 428 points de recharge sont ouverts au public sur tout le territoire, contre moins de 33 000 début 2021, soit plus qu'un doublement des installations. Leur nombre devrait dépasser 100 000 en 2023. Les bornes à domicile pour les particuliers continueront de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5% pour leur installation et leur maintenance ainsi que du crédit d'impôt permettant le soutien de l'État jusqu'à 300 euros par installation.

Un nouveau plan vélo : Le plan vélo et mobilités actives, qui a permis depuis quatre ans de développer la place du vélo, sera prochainement renforcé pour accélérer la transition vers des transports décarbonés. Le nouveau plan vélo et mobilités actives sera annoncé lors d'un comité interministériel dédié à l'automne. Dès à présent, il a été décidé la reconduction du fonds mobilités actives, qui sera doté de **250 M€ en 2023**, ainsi que de la hausse des aides à l'achat de vélos mises en place à l'été 2022.

Des bâtiments plus durables, adaptés aux besoins des habitants

Le Gouvernement fait de la rénovation énergétique une priorité nationale pour réduire la consommation d'énergie, lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique. Il poursuit par ailleurs l'accompagnement des ménages tout au long de leur parcours résidentiel, selon leurs besoins.

MaPrimeRénov' : Le Gouvernement continuera d'être pleinement mobilisé en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, dans la continuité de l'effort inédit engagé dans le cadre du plan de relance. L'État mobilisera ainsi au total **2,5Md€ en 2023** pour financer le dispositif MaPrimeRénov', créé en 2020. Principale aide à la rénovation énergétique pour les



propriétaires, occupants comme bailleurs, et les copropriétés, elle s'ajoute aux dispositifs MaPrimeRénov' Sérénité et Copropriétés, financés directement sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ces aides, pérennisées, permettront d'accompagner un nombre important de travaux. L'accent sera mis sur les rénovations les plus performantes. La mise en place du réseau des guichets France Renov' et du dispositif MonAccompagnateurRenov' en 2023 y contribuera, en accompagnant plus efficacement les ménages dans leurs démarches.

Amélioration de la qualité des logements sociaux : Les moyens du fonds national des aides à la pierre (FNAP) seront mobilisés en 2023 pour atteindre des objectifs ambitieux de production, mais également de rénovation thermique des logements sociaux. Ainsi, après l'effort exceptionnel engagé dans le cadre du plan de relance, une enveloppe budgétaire de 200 M€ sera mobilisée en 2023 pour la rénovation énergétique des logements sociaux. En 2023, le modèle de financement du logement sera également conforté et verdi sur le plan fiscal. Ainsi, les logements sociaux continueront de bénéficier d'une exonération de taxe foncière étendue à 25 ans jusqu'au 31 décembre 2026, portée à 30 ans pour les constructions dépassant les exigences de la réglementation environnementale RE2020.

Des territoires résilients et durables

Biodiversité : Le budget 2023 permettra d'amplifier l'effort de soutien et de reconquête de la biodiversité et des espaces naturels. Des actions de reconquête de la biodiversité seront menées avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des opérateurs dans les territoires (agences de l'eau, conservatoire du littoral...) et aux côtés des collectivités territoriales. La stratégie nationale pour la biodiversité 2023-2030 sera dotée de **150M€ en 2023**. Les crédits 2023 pour la connaissance et préservation de la biodiversité augmenteront de 3M€ afin de financer davantage de plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées. Parallèlement, la feuille de route Zéro plastique en mer d'ici 2025 et les plans d'action en faveur de la protection d'espèces et milieux emblématiques et sensibles (récifs...) bénéficieront de crédits supplémentaires pour financer les actions en faveur de la biodiversité maritime.

AU NIVEAU REGIONAL

1- Ambitions Biogaz 2023

Neuf partenaires institutionnels et techniques ont signé la Charte de partenariat 2019-2023 pour le développement de la méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils se sont ainsi engagés à créer les conditions pour accompagner et accélérer le développement vertueux de la méthanisation en région.

Les enjeux de la méthanisation

La région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un fort potentiel avec 12 millions de tonnes de matière brute mobilisable à 90 % agricole : effluents d'élevages, résidus de cultures et cultures intermédiaires à vocation énergétique.

En zone urbaine, biodéchets et boues de stations d'épuration constituent les principaux gisements.

Auvergne-Rhône-Alpes Méthamoly, Saint-Denis sur Coise (42) ©Michel Pérès

Les objectifs phares de la Charte Ambitions Biogaz 2023

À travers six objectifs, les partenaires s'engagent à accélérer le développement vertueux de la méthanisation en région :

- Renforcer la mobilisation et la valorisation durable des ressources méthanisables

AR Prefecture

007-250700358-20221219-2022276-DE
Reçu le 20/12/2022



- Faciliter l'émergence et la concrétisation des projets
- Adapter l'infrastructure gazière
- Faire profiter les nouveaux projets du retour d'expérience régional
- Soutenir le développement des entreprises de la filière régionale
- Expérimenter et innover

LES AMBITIONS RÉGIONALES POUR FIN 2023

180 unités en service

181 1 075 GWh injectés dans le réseau de gaz

182 480 GWh valorisés par cogénération

Quatre groupes de travail thématiques pour mutualiser et coordonner les actions des partenaires :

Ils ont pour objectif de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable de la filière en région.

Les actions sont adossées à celles identifiées dans le Schéma régional biomasse (SRB).

Des réunions ont lieu plusieurs fois par an et sont organisées par les référents techniques et administratifs régionaux et partenaires intéressés par les travaux :

- GT1 - Observatoire et retours d'expériences
- GT2 - Mobilisation des intrants - épandages de qualité
- GT3 - Émergence des projets et infrastructures gazières
- GT4 - Entreprises et innovations

2- UN PLAN RÉGIONAL POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES LYCÉES

Doté de 80 millions d'euros (60 millions pour les lycées publics et 20 millions pour les lycées privés), ce plan permettra de réduire de 30% la consommation énergétique et les émissions de CO2 de tous les lycées de la région, avant 2024.

Phase 1, à mettre en œuvre avant le 31 décembre – mesures d'urgence et de bon sens

- Respect des consignes de températures dans les établissements (19 degrés dans les salles de classe) : 10% d'économies de consommation et 8 millions d'euros d'économisés dès 2023
- Limitation de l'usage de l'eau chaude pour le nettoyage : 10% d'économies de consommation
- Déploiement d'1 million d'ampoules LED, plus performantes pour atteindre le 100% LED dans les établissements scolaires : 10 à 15% d'économies de consommation
- Généralisation des contrats intégrant une garantie de performance énergétique : 15 à 20% d'économies de consommation
- Expérimentation dans quelques établissements pilotes, avec l'entreprise Schneider, pour déployer des logiciels intelligents permettant de mesurer, optimiser et réduire la consommation énergétique



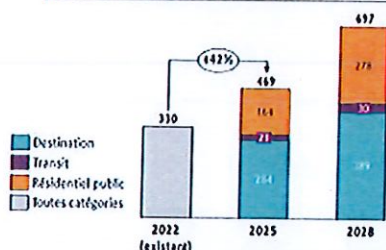
Phase 2, à partir du début de l'année 2023

- Lancement de travaux de rénovation importants dans les lycées les plus énergivores
- Installation de panneaux photovoltaïques (des ombrières solaires sur les parkings des lycées et des panneaux sur les préaux, les toitures, ...) jusqu'à atteindre environ 50% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des lycées d'ici 2025 : 15% d'économies de consommation
- Poursuite du raccordement des lycées à des réseaux de chaleur : 10% d'économies de consommation

3- LE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES

Nombre de points de charge ouverts au public sur le territoire à horizon 2025 et 2028

Besoin en points de charge ouverts au public sur le territoire, par catégorie de recharge, et parc existant - tranche ferme*



Année de projection	2022 (existant)	2025	2028
Ratio de VE à VR par FOC	10	24	36

- En 2025, le besoin estimé est de 469 bornes :
 - 60% en pdc de destination
 - 35% en pdc résidentiel
 - 5% en pdc de transit
- Environ 15% (70 bornes en 2025) des besoins en points de charge ouverts au public sont des IRVE principalement dédiés aux visiteurs (tourisme), dans les zones de destinations touristiques, d'hébergements touristiques et de transit.
- Les catégories de recharge proposées ne sont pas cloisonnées : certaines bornes peuvent donc avoir une dimension hybride.
- Les puissances des points de charge installés sont :
 - Destination : 75% accélérés (17,4 kVA ; 22 kVA) et 25% rapides (122 kVA ; 150 kVA)
 - Transit : ultra-rapides (150 kVA)
 - Résidentiel public : 50% lents (7,4 kVA) et 50% normales (17,4 kVA ; 22 kVA)



* Tranche ferme : scénario de ventes de VE/Articulation et scénario de comportement des conducteurs sans stationnement privé et recharge résidentielle publique.

Développement de l'offre de recharge indépendamment du SDIRVE

Partie Parking SDE07

	Total*	+ 20 places	+ 20 places et commercial
Nombre de parkings	3231	897	568
Nombre de places estimées	81610	71314	47930
Nombre de points de charge induits par la réglementation**	-	3566	2397

*États statistiques sur la densité des parkings dû à la présence de parkings militaires/dépôts de camions ou de voitures neuves, etc.

** Les points de charge induits par la réglementation impliquent la réalisation de 100% des obligations réglementaires.

- 3231 parkings sont recensés ; avec l'hypothèse d'une place de parking pour 35m² (lorsque le nombre de places n'est pas disponible), un nombre de places de parkings total estimé est évalué.
- 81610 places ont été recensées sur les bases de données pour le territoire
- 30% des parkings répertoriés (897) ont plus de 20 places. Parmi ceux-ci, les 2/3 sont des parkings commerciaux (568).
- Le nombre de points de charge induits par la réglementation et les obligations de la LOM en 2025 serait d'un peu plus de 3500 places (3566) et d'un peu moins de 2397 places sur les parkings commerciaux (à mettre en perspective avec les 330 points de charge existants actuels).



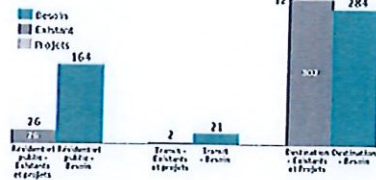


Synthèse - Reste-à-faire

En 2025, le RESTE à FAIRE (agréé à l'échelle du territoire) estimé est de 157 points de charge toutes catégories dont :

- 138 pdc résidentielle publique
- 19 pdc de transit
- 0 pdc de destination : -30 pdc de destination existants et projets supplémentaires par rapport au besoin sur l'ensemble du territoire. Mais avec des besoins ponctuels

Comparaison entre le besoin en point de charge, les points de charge existants et les points de charge en projet, à l'échelle du territoire - 2025



- Le reste à faire synthétisé est agréé à l'échelle du territoire. La localisation par MDT de ce reste à faire est à prendre en considération dans les décisions stratégiques.
- Pour la recharge de destination, le reste à faire ne prend pas en compte les éventuelles mises en conformité LOM non connues à date des parlings de plus de 10 places. Seuls les points de charge existants et les projets d'acteurs publics et privés connus ont été inclus dans l'analyse.



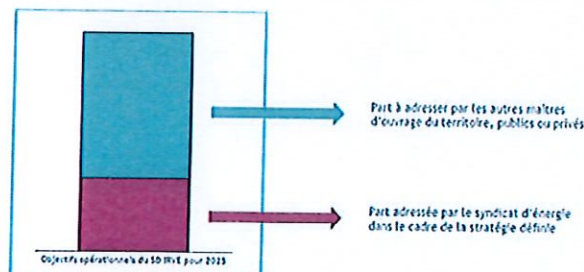
En droite ligne avec le Guide SD IRVE, la stratégie territoriale est élaborée autour de 3 axes interdépendants

La stratégie territoriale se focalise sur :

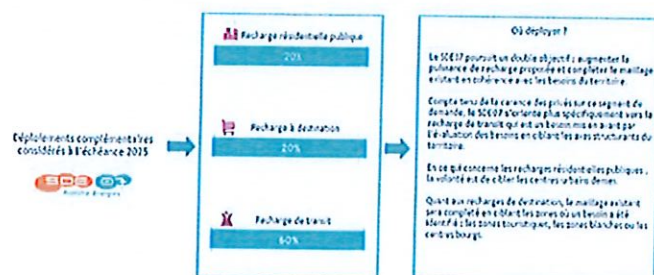
- Les priorités de déploiement;
- L'articulation entre maîtrise d'ouvrage public et privée;
- Les modalités de partenariat;
- Le mode d'installation et d'exploitation;
- Les principes d'accès et de tarification.



Avant toute chose, il est impératif de distinguer les objectifs opérationnels du SD IRVE, des objectifs propres au syndicat d'énergie



Les premières orientations stratégiques du SDE07 témoignent d'une volonté d'augmenter la puissance de recharge proposée



AR Prefecture

007-250700358-20221219-2022276-DE
Reçu le 20/12/2022



Coordination avec les acteurs du territoire, publics et privés

Rôle dans la coordination avec le secteur public

- Le SDE07 joue un rôle clé dans l'accompagnement des acteurs publics du territoire sur le déploiement des RTE ouverts au public, avec des déploiements précoces
- L'objectif est de continuer à jouer un rôle majeur, notamment pour répondre aux demandes émanant des acteurs publics du territoire
- Le SDE se fixe différents niveaux d'ambition en termes de coordination selon les catégories de charges :
 - Moteur de la transition pour les bornes de transit avec une politique volontariste sur les déploiements
 - Leader agile pour les bornes de destination avec un rôle clé de conseil aux collectivités
 - Acteur observateur pour les bornes résidentielles publiques

Rôle dans la coordination avec le secteur privé

- Compte tenu de la faible présence des privés sur le territoire, il n'y a pas d'enjeu majeur en termes de coordination entre le SDE07 et les privés
- Aussi, le SDE07 souhaite rester dans un rôle d'observateur, c'est-à-dire poursuivre le développement de son réseau tout en restant informé des développements en cours sur le territoire.

D'un point de vue économique, un objectif d'équilibre économique est visé

Objectif de rentabilité et budget prévisionnel pour 2025

- Le réseau du SDE07 est déficitaire aujourd'hui. L'enjeu porte donc sur une amélioration du bilan financier.
- L'enjeu est de déployer des recharges rapides sur des axes structurants du territoire pour permettre d'équilibrer progressivement le réseau de recharge sur le plan économique.
- Une redéfinition de l'ingénierie financière sera travaillée dans les mois à venir pour mieux répartir l'investissement et le risque opérationnel entre le SDE07 et les communes.
- A ce jour, l'enveloppe d'investissement n'est pas décidée.

SDE07 - Parc de VP par motorisation

Projection du parc de VP sur le territoire du SDE07, par motorisation

■ VE ■ V18 ■ Thermique & H2 ■ VE + V18 ■ Autres motorisations SDE07

Scénario tendanciel

Variation parc VP 2022-2028



- Le parc de véhicules augmente comme la population, à hauteur de 0,43 % / an (INSEE).

- Part de VE / V18 parmi le parc de VP scénario tendanciel (scénario volontariste) :
 - 2025 : 4,7 % (5,9 %)
 - 2028 : 10,3 % (13,3 %)

- Le scénario tendanciel a été choisi par le SDE pour la tranche ferme de l'évaluation des besoins en RTE.

EN LOCAL

1- Concessions

- Renégociation du Contrat de concession avec ENEDIS sur 30 ans
 - Signature du nouveau contrat début 2023
 - Les grands enjeux de ce contrat :
 - Renforcer la planification des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la position « d'autorité organisatrice »
 - Anticiper l'évolution technologique et favoriser la transition énergétique
 - Equilibre économique global : enjeux comptables et financiers
- Principales différences avec le cahier des charges actuel :
 - Mise en place d'objectifs sur la qualité de la distribution.
 - Suppression des provisions pour renouvellement des ouvrages
 - Création d'un schéma directeur d'investissement (SDI) et plans pluriannuels d'investissement (PPI)
- Les ambitions recherchées :
 - Rétablir un bon niveau de qualité
 - Réduire la sensibilité aux aléas climatiques et augmenter la résilience
 - Renouveler les ouvrages sensibles dans les meilleurs délais



Ardèche énergies

- Accompagner le développement, l'évolution du territoire et des usages
- Les enjeux patrimoniaux et financiers :
 - Le réseau, au vu des données transmises, a été financé à quasi-parité par le SDE 07 et Enedis :
 - Valeur Brute des immobilisations financées par ENEDIS : 436 M€, dont 254 M€ non amortis (Investissement non encore couvert par le TURPE).
 - Valeur Brute des immobilisations financées par le SDE 07 : 431 M€.
 - Si le contrat s'achevait de manière définitive :
 - Le SDE 07 devrait 254 M€ à Enedis au titre des actifs non amortis.
 - Enedis devrait 161 M€ au SDE 07 de provisions pour renouvellement non encore utilisées.
 - Soit un solde en faveur d'Enedis d'un montant de 93 M€.

2- Maîtrise des Energies

- ☐ **SEM Energie Rhône Vallée** : Prise de participation Hub énergétique en cours d'implantation sur la commune de Le Pouzin suite à l'AMI lancé par le SDE07 et remporté par Kaargreen.

Le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML dans le projet d'implantation d'une station-service de GNV, sur la commune du Pouzin avec des acteurs locaux publics et privés.

Il s'agit d'une station-service de GNV (gaz naturel véhicules) se présentant comme un hub énergétique proposant de multiples énergies vertes à faibles emprunts carbone pour l'utilisateur, dont le bio méthane-carburant. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre. Ce modèle repose sur un schéma d'énergies circulaires. Localisé sur la commune du Pouzin dans le département de l'Ardèche (07).

Plusieurs acteurs locaux privés ont déjà émis le souhait de participer à ce projet d'implantation d'une station carburant Bio GNV au Pouzin, soutenu par ailleurs par le SDEA, la CAPCA et un de nos actionnaires majoritaires : le SDE 07. Ce projet sera développé en partenariat entre la société Kaargreen.

Les actionnaires potentiels de cette « société de territoire » seront des entreprises locales telles que des entreprises de transports et de logistique, la SEM Energie Rhône Vallée en sa qualité d'acteur de la transition énergétique, Prodeval, et e-pango.

C'est donc tout naturellement que la SEM Energie Rhône Vallée souhaite soutenir ce projet sur sollicitation du SDE 07 afin de continuer à développer les énergies vertes sur notre territoire.

La réalisation de ces opérations sera assurée via une SAS qui sera créée. Le montant de l'investissement s'élèverait à 350 000 €. Energie Rhône Vallée souhaite s'investir à hauteur de 50 000 €.



- ☐ **Programme ACTEE+** : Vers un élargissement de l'envergure politique du programme

Dans le cadre du plan sobriété annoncé par le Gouvernement, le programme ACTEE+, accompagnant la rénovation énergétique des bâtiments publics, verra son budget doublé en 2023 atteignant 220 M€, devenant ainsi le plus grand programme de certificats d'économies d'énergie jamais lancé.



A notre niveau, ce sont donc, plus d'un tiers des communes ardéchoises, confiantes de l'expérience et de l'ingénierie du sde07, ont adhéré au groupement de commandes d'audits énergétiques afin de pouvoir répondre aux obligations relatives au Décret Tertiaire et par la même bénéficier du dispositif d'aides mis en place par l'Etat :

Pour mémoire, Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche apporte son expertise aux communes et aux EPCI de l'Ardèche pour réaliser des économies d'énergie.

Le SDE 07 a notamment répondu à deux AMI porté par la FNCCR permettant d'assurer un financement pour la réalisation d'audit énergétique.

De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

3- Eclairage Public

Le SDE07 poursuit son programme d'investissement en faveur des communes afin d'effectuer des économies d'énergie en leur permettant de mettre en place sur leur territoire un véritable schéma directeur.

L'éclairage public est travaillé tel un véritable plan d'éclairement par territoire afin que l'investissement réalisé par les collectivités puisse abaisser leurs coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, un programme concernant les horloges astronomiques est aussi proposé aux collectivités afin de pouvoir mieux gérer leur plage d'éclairage et d'extinction sur leur commune.

Pour rappel, le gain énergétique le plus important est obtenu en couplant la rénovation du parc avec une coupure d'énergie ou un abaissement de la puissance installée. Les luminaires actuels éclairent uniquement là où cela est nécessaire, contrairement aux luminaires de conception ancienne qui génèrent un halo lumineux et éclairent le ciel.

Par ailleurs, il convient également de lutter contre la pollution lumineuse et prendre en considération la biodiversité. La lumière artificielle trouble les rythmes biologiques, modifie le comportement des espèces et peut entraîner leur extinction. La lumière artificielle peut aussi avoir des effets néfastes sur la flore car elle dérègle leur horloge physiologique.

4- Electrification Rurale

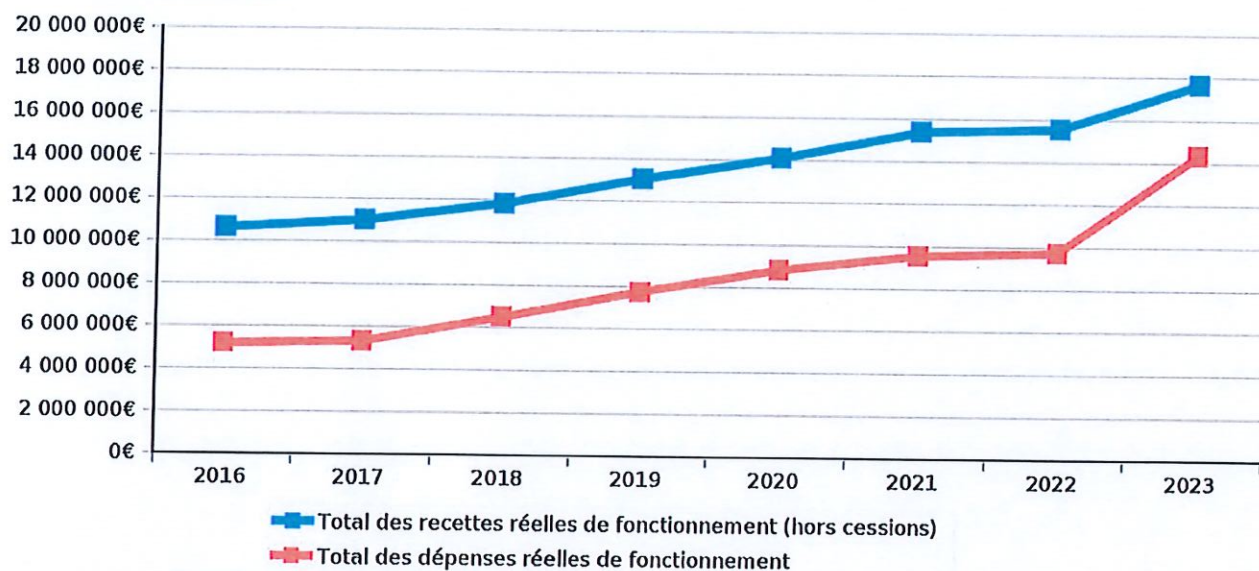
Le SDE07 devra terminer en 2023 le programme spécifique consacré aux dégâts neige.

LE SYNDICAT EN CHIFFRES : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

1- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



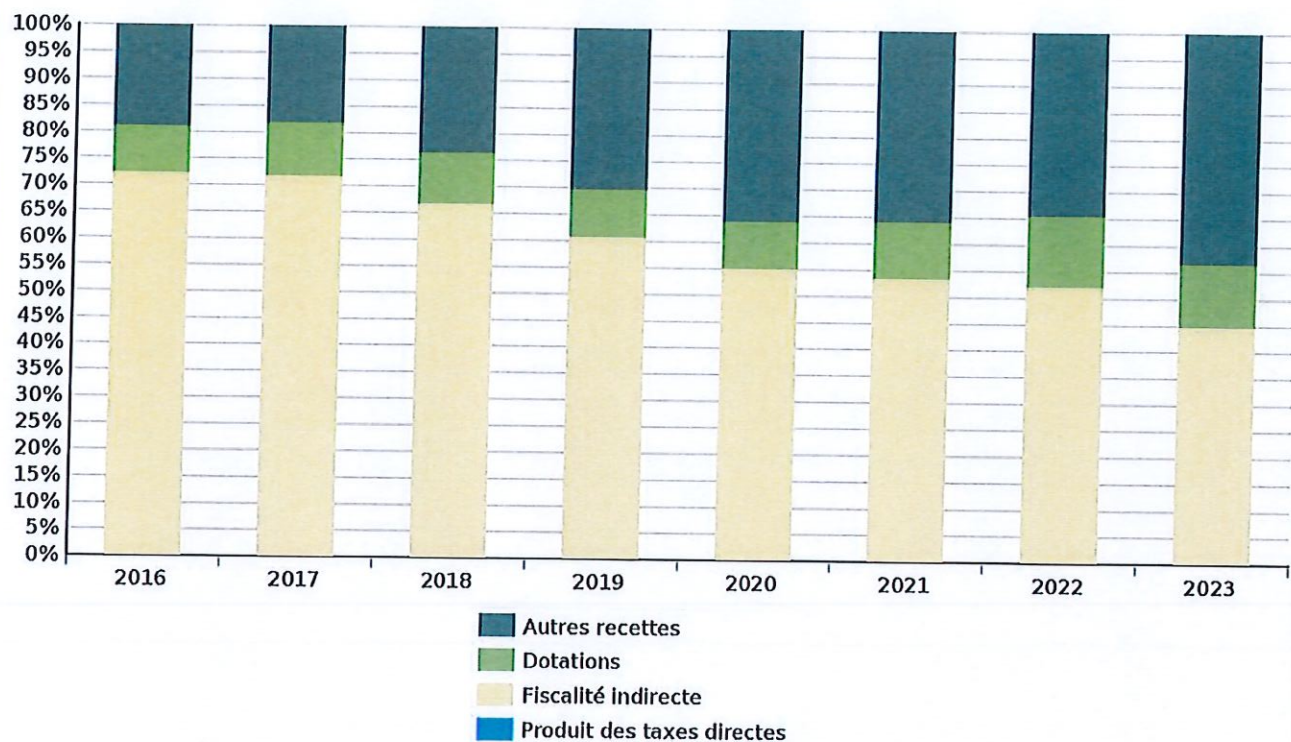
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	10 611 148	11 014 032	11 835 099	13 054 145	14 091 765	15 372 437	15 559 226	17 674 994
Evolution n-1	1,21 %	3,8 %	7,45 %	10,3 %	7,95 %	9,09 %	1,22 %	13,6 %
Dépenses de fonctionnement	5 192 618	5 316 750	6 510 363	7 729 839	8 832 028	9 539 426	9 709 669	14 326 362
Evolution n-1	2,71 %	2,39 %	22,45 %	18,73 %	14,26 %	8,01 %	1,78 %	47,55 %

Le SDE07 s'attache à contenir ses dépenses de fonctionnement malgré l'inflation et s'organise pour gérer au mieux ses charges courantes en passant par des groupements d'achats, notamment en matière de dépenses énergétiques. Les montants inscrits en matière de coût de l'énergie sont à manier avec précaution car le contexte économique est extrêmement fluctuant en ce domaine.

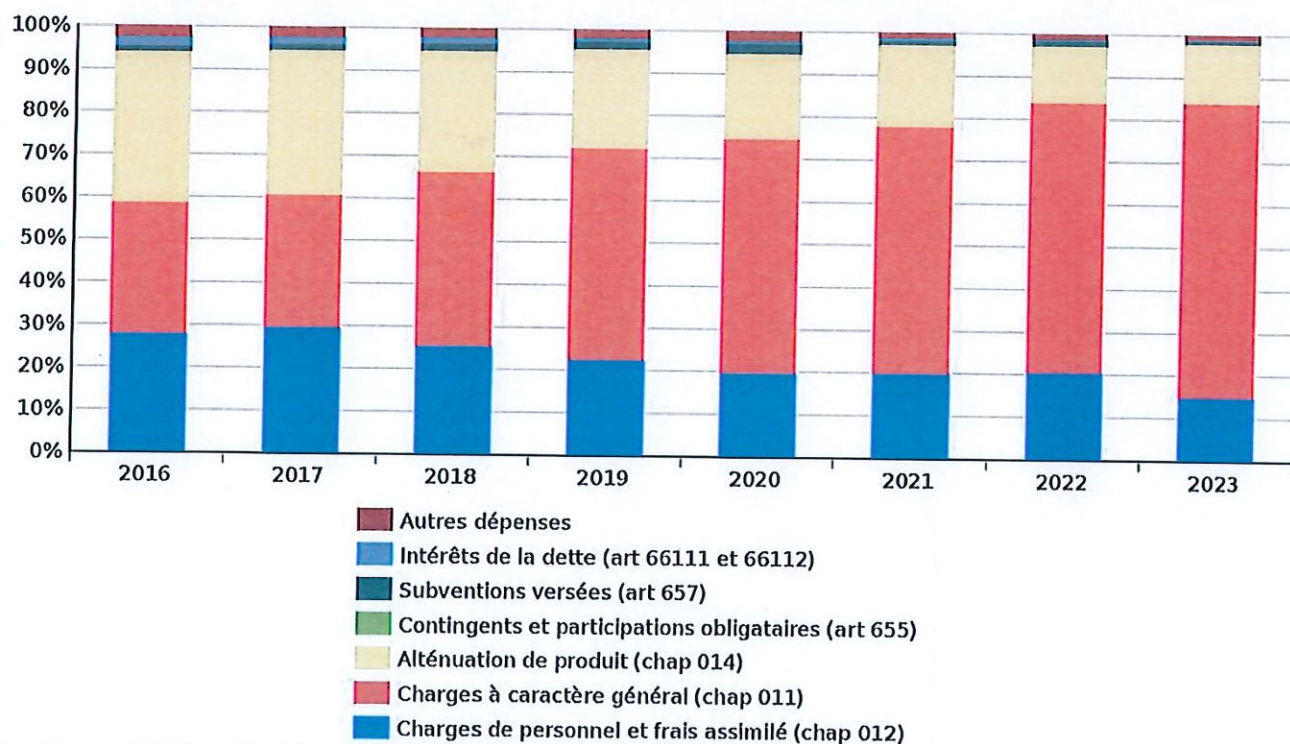
S'agissant des recettes, le SDE07 a revalorisé ses demandes de participations aux communes, notamment celles qui n'avaient pas fait l'objet d'une évolution depuis 2012. Les autres sources de revenus demeurent relativement stables.



Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement





2- Les grands équilibres financiers 2016-2023

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montants	5 544 132	5 798 958	5 410 633	5 394 009	5 323 083	5 890 659	5 893 429	3 384 799

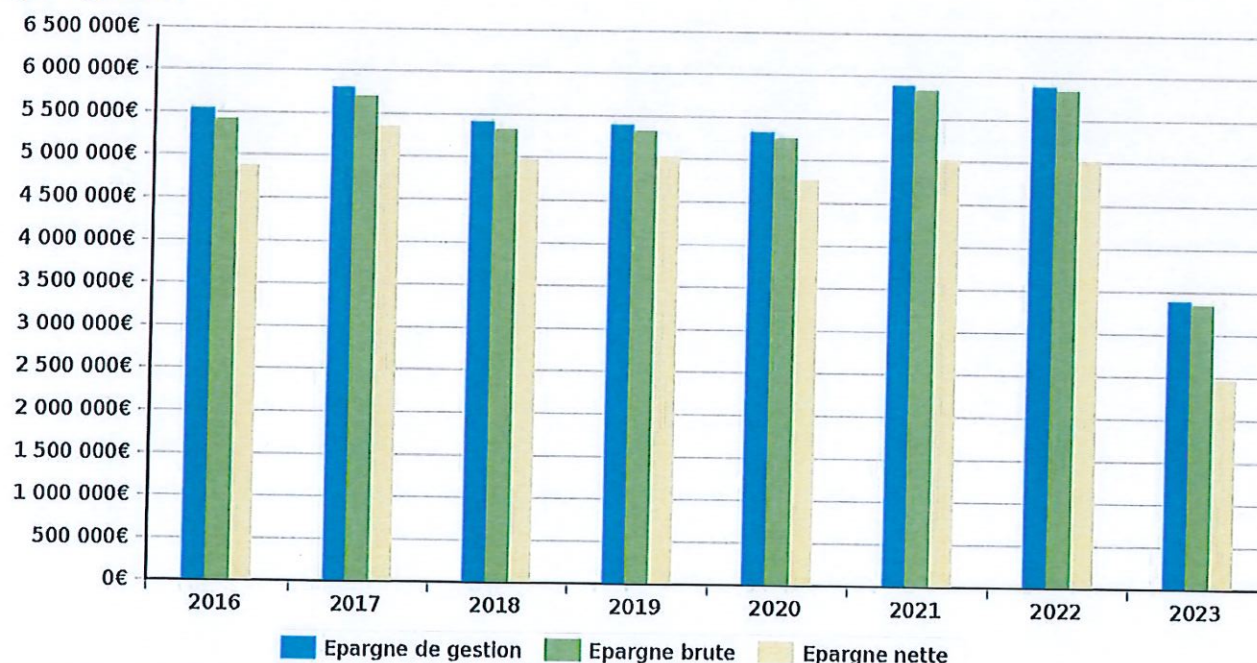
- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montants	5 418 530	5 697 282	5 324 736	5 324 306	5 259 737	5 833 011	5 849 557	3 348 632

- **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	10 655 857	11 026 632	11 857 099	13 054 145	14 091 765	15 401 237	15 559 226	17 674 994
Epargne de gestion	5 544 132	5 798 958	5 410 633	5 394 009	5 323 083	5 890 659	5 893 429	3 384 799
Epargne brute	5 418 530	5 697 282	5 324 736	5 324 306	5 259 737	5 833 011	5 849 557	3 348 632
Taux d'épargne brute (en %)	51,06 %	51,73 %	44,99 %	40,79 %	37,32 %	37,94 %	37,6 %	18,95 %
Epargne nette	4 870 839	5 348 553	4 967 251	5 025 518	4 770 164	5 026 880	5 019 417	2 465 854

Epargnes



- **Epargne brute** = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

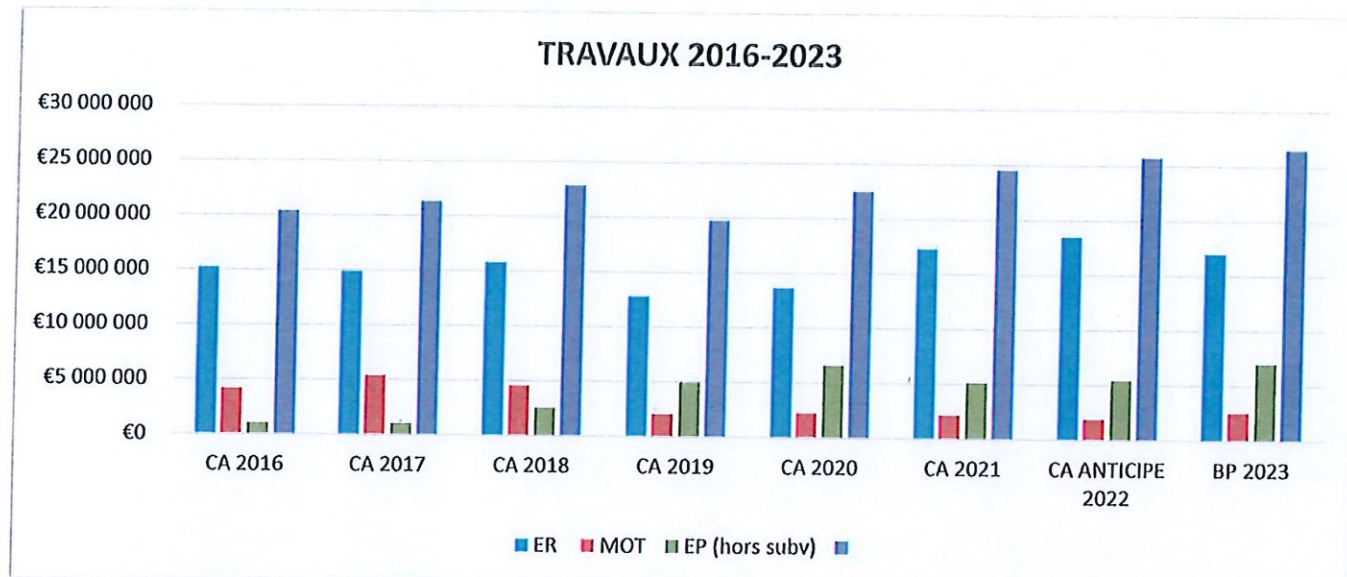
Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

AR Prefecture

007-250700358-20221219-2022276-DE
Reçu le 20/12/2022



3- Evolution des programmes travaux 2016-2023



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA ANTICIPE 2022	BP 2023
ER	15 208 659 €	14 896 702 €	15 750 290 €	12 760 373 €	13 665 348 €	17 293 491,00 €	18 500 000,00 €	17 000 000 €
MOT	4 159 666 €	5 396 469 €	4 551 278 €	2 055 754 €	2 229 110 €	2 131 411,00 €	1 856 841,00 €	2 500 000 €
EP (hors sub)	1 034 929 €	1 030 215 €	2 545 736 €	4 946 107 €	6 580 144 €	5 110 460,00 €	5 390 002,00 €	8 300 000 €
	20 403 254 €	21 323 386 €	22 847 304 €	19 762 234 €	22 474 602 €	24 535 362 €	25 746 843,00 €	27 800 000,00 €

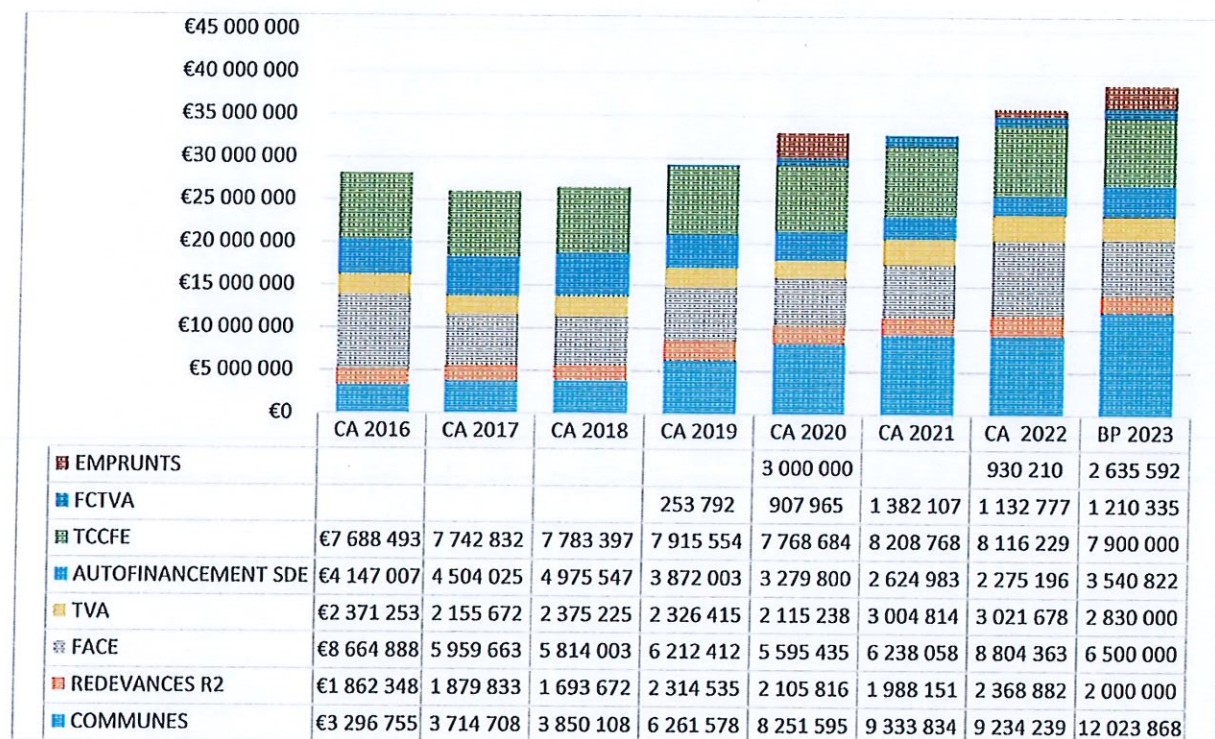
- Les travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité de nos communes ont été plus nombreux au cours des deux dernières années suite aux fonds spéciaux obtenus suite aux dégâts neige nous permettant d'enfouir et de mettre en sécurité les réseaux sur le territoire archéchois.
- Les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée diminuent conformément à nos attentes. Il s'agit principalement de travaux d'éclairage public ou, à la marge de travaux de télécommunications. La majorité des communes ardéchoises ayant fait le choix de transférer la compétence « éclairage public », il n'y a plus lieu de signer de convention relative à ce type d'opération. Il convient de terminer le programme commencé.
- Concernant les travaux inhérent à la compétence Eclairage Public, ils ont quelque peu été retardés compte tenu de la difficulté d'approvisionnement de certains matériaux cette année et de la mise en œuvre d'une programmation adossée à un emprunt. La réalisation devrait s'accélérer à compter de 2023.

Les actions 2023 à retenir en chiffres

- Compétence Eclairage Public 8 300 000€
- Travaux Electrification Rurale 17 000 000€
- Aides Maîtrise des Energies 600 000€



4- Les ressources du SDE 2016-2023



- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité varie en fonction des aléas climatiques.
- S'agissant de la redevance, elle est liée aux travaux électrification n-2, elle demeure relativement stable.
- Concernant le FACE, les subventions sont conformes aux demandes d'acomptes réalisées et en augmentation exceptionnellement conformément aux crédits alloués dans le cadre des dégâts neige.
- Les participations des communes : Elles sont fonction des travaux, elles augmentent suite à la délibération prise en décembre 2021 et aux demandes d'acomptes mis en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Cette recette vient atténuer la charge supplémentaire correspondant à la facture de consommations d'électricité des communes ayant transféré la compétence Eclairage Public. Une partie des recettes provient également du reste à la charge des collectivités sur leurs demandes de travaux en matière d'Eclairage Public.
- Le FCTVA généré par les travaux d'éclairage public est fonction du montant des travaux effectué tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Le SDE07 a de nouveau emprunter pour faire face à la forte demande des communes en matière de réalisation des Schémas Directeurs d'Eclairage Public dans le cadre du transfert de compétence. Une programmation pluriannuelle est mise en place et une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation est en cours de signature afin d'effectuer la majorité des travaux au cours du mandat.

AR Prefecture

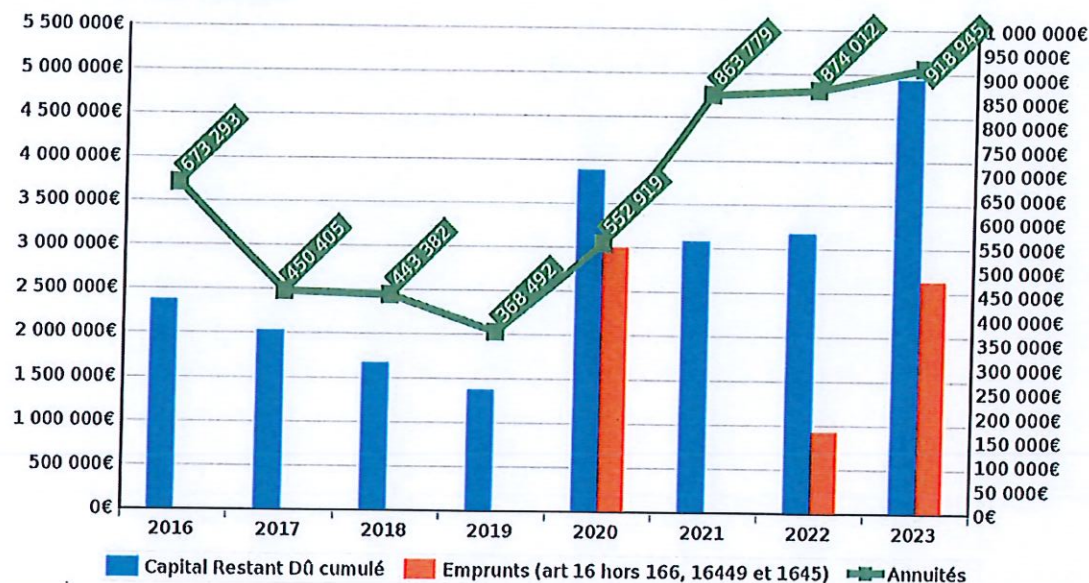
007-250700358-20221219-2022276-DE
Reçu le 20/12/2022



Point EMPRUNTS

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif :

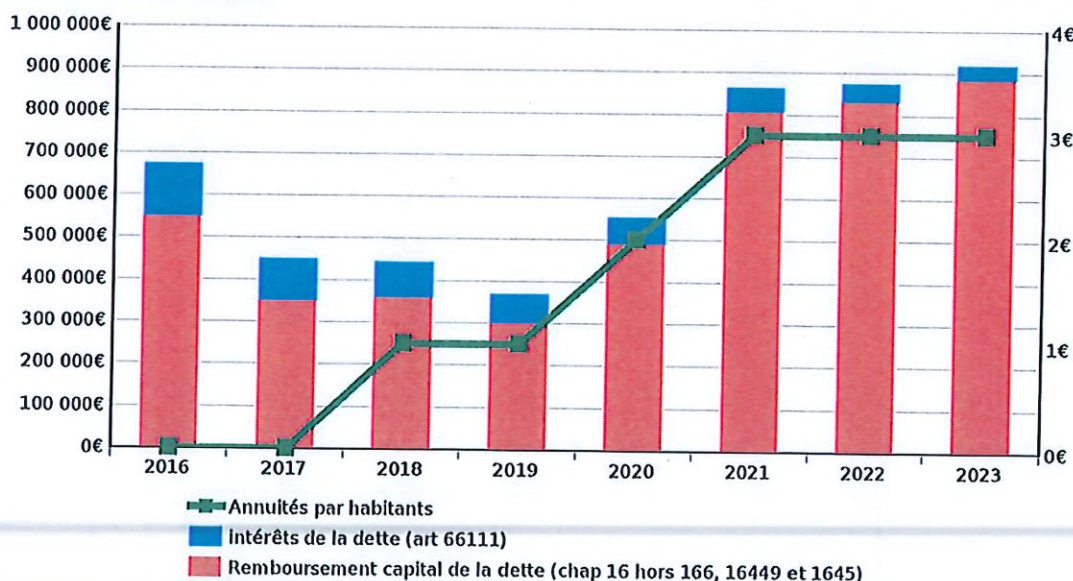
Encours de dette



L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	673 293	450 405	443 382	368 492	552 919	863 779	874 012	918 945
Evolution n-1 (en %)	-20,93 %	-33,1 %	-1,56 %	-16,89 %	50,05 %	56,22 %	1,18 %	5,14 %
Capital en euro	547 691	348 728	357 485	298 788	489 573	806 131	830 140	882 778
Intérêts en euro	125 603	101 677	85 897	69 703	63 346	57 648	43 872	36 167

Remboursement

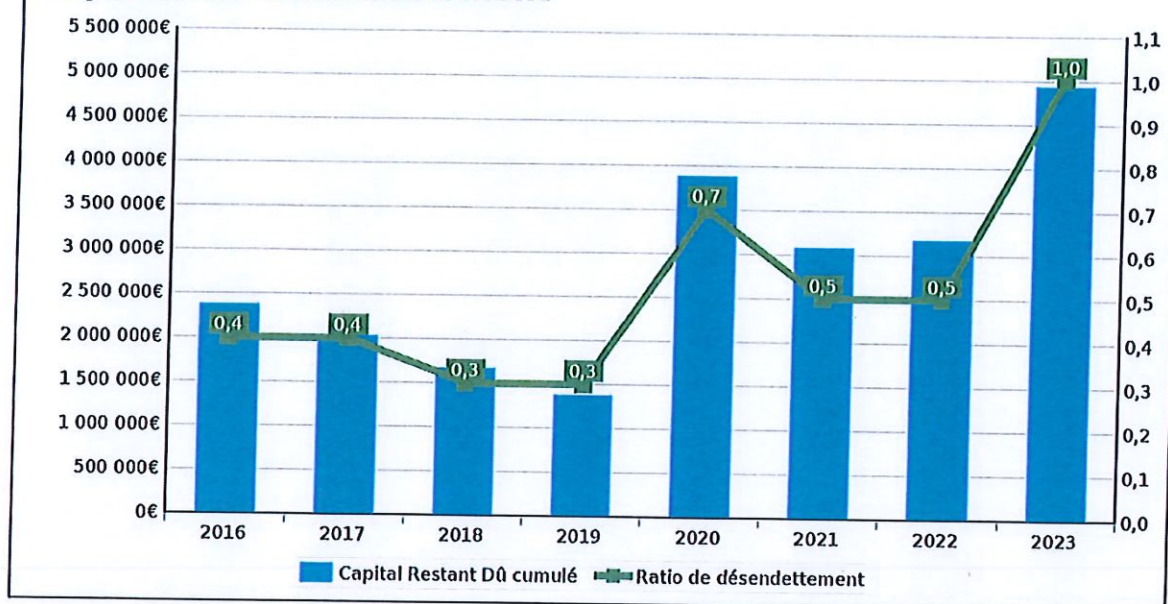


AR Prefecture

007-250700358-20221219-2022276-DE
Reçu le 20/12/2022



Capacité de désendettement



EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2016-2023

Indicateur d'évolution de la ressource humaine :

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

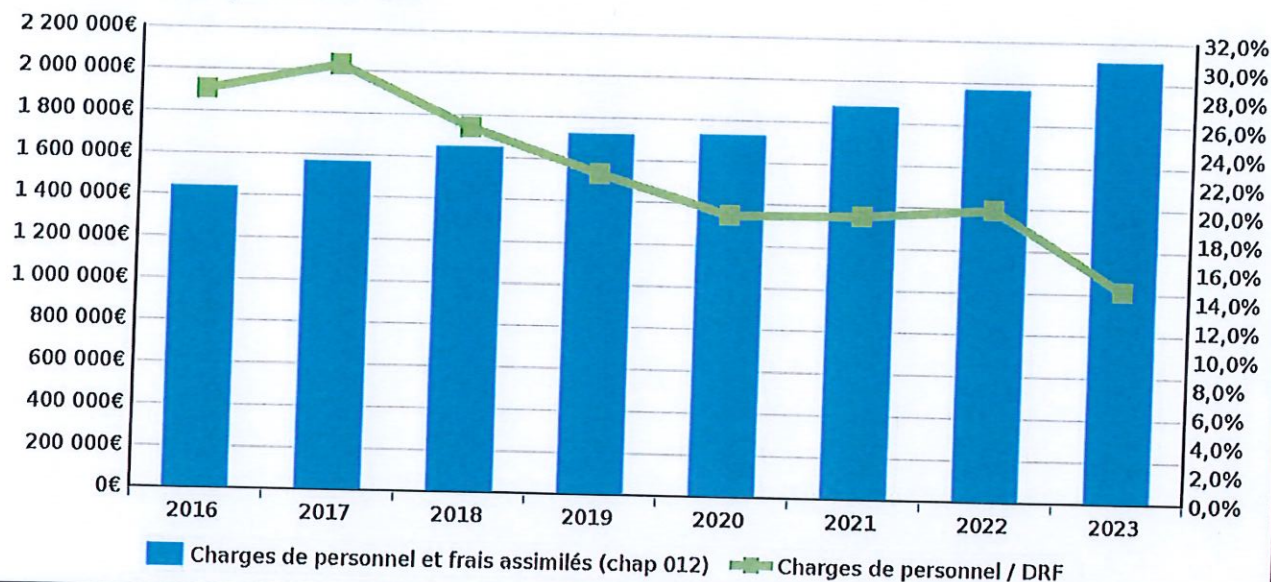
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 438 579	1 568 740	1 647 948	1 721 601	1 728 319	1 876 855	1 968 931	2 106 756

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
27,7 %	29,51 %	25,31 %	22,27 %	19,57 %	19,67 %	20,28 %	14,71 %



Charges de personnel



Bilan arrivées/départs 2022

- 3 départs en catégorie B
 - 1 fin de contrat
 - 1 démission
 - 1 mutation
- 3 arrivées en catégorie B
 - 2 titulaires par mutation
 - 1 contractuel

+1 contrat d'apprentissage du 04/10/21 au 30/09/22

Prospective 2023

- 2 départs à la retraite envisagés mais dans l'attente des annonces gouvernementales
 - 1 poste de catégorie B sera remplacé, s'agissant de l'autre poste, les missions seront redéployées.

Le télétravail a été mis en place à raison d'un jour/semaine. Au bout d'une année d'expérimentation, il convient d'apporter des améliorations côté employeur et côté collaborateurs : Des ordinateurs portables seront mis à disposition de l'ensemble du personnel au fur et à mesure du remplacement de l'ensemble du parc informatique (étalement sur 2 ans dont une majorité de poste dès début 2023 : 16 sur 35). Par contre, il est demandé au personnel effectuant du télétravail de réaliser des compte rendus d'activités plus complets.

Aucun avantage en nature consenti aux collaborateurs, seul le Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction.
Pas de changement intervenu dans le temps de travail depuis 2018, date de la mise en place des 1607h.